

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mars 2024

**Nombre de Membres : Afférents : 8 Présents : 6__ Qui ont pris part au vote : 6__
A l'unanimité__ Pour : 6__ Contre : _0__ Abstention : 0__**

Le conseil ayant été convoqué l'an 2024, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 21 mars 2024.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil municipal a été de nouveau convoqué :

L'an 2024, le 26 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 01 mars 2024.

Le Conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Présents : Mmes Violette FERNANDES , Maire, Ingrid YENK ; MM : Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Guy LACOUDRE, Paul DELUGE,

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents : Sandra TORASSO et Alain PLANCHON

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas MILLET

2024-0009 SUBVENTION ALA FEDERATION ADMR DU CHER 2024

Madame le Maire informe que la Fédération ADMR du Cher sollicite pour son association locale ADMR de Nérondes, Sancoins, La Guerche sur l'Aubois une subvention pour l'année 2024 ainsi que l'encart publicitaire à insérer dans un prochain bulletin municipal afin de promouvoir l'action du réseau ADMR dans notre commune.

Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accorde une subvention pour l'année 2024 pour un montant de 90,00 € à la Fédération ADMR du Cher.

Dépense imputée en section Dépenses de Fonctionnement au compte 6574 ;

Mandate Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme :
En mairie, le 26/03/2024
Le Maire
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20240329-2024_0009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Le Secrétaire de Séance
Nicolas MILLET